

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 août 2016

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes au Maire : MM. KALCK Christophe et GOETZ Yves.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène, MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain, SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption des Procès-verbaux des séances du 27 juin et 18 juillet 2016*
- 3) *Columbarium*
- 4) *Aménagement du terrain de sport : offres de prix*
- 5) *Réfection du caveau : offres de prix*
- 6) *Point sinistre*
- 7) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Alain RONVAUX.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption des Procès-verbaux des séances du 27 juin et 18 juillet 2016

Les procès-verbaux des séances du 27 juin et du 18 juillet 2016 ont été adressés aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

3) Columbarium

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir définitivement le columbarium pour le cimetière communal (pour faire suite aux séances du 30 mai et du 27 juin 2016).

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de la société MEAZZA pour un montant de 12 790 € HT soit 15 348 € TTC.

4) Aménagement du terrain de sport : offres de prix

Suite à la demande du fonds de soutien à l'investissement public local à la région ACAL, Madame le Maire propose aux conseillers 3 offres de prix pour les travaux d'aménagement de stationnement du terrain de sport.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de prix de la société WICKER TP pour un montant de 24 413,50 € HT et charge le Maire de finaliser le dossier de subvention dans le cadre du fonds de soutien régional à l'investissement public local pour le projet d'aménagement de stationnement du terrain de sport.

5) Réfection du caveau : offres de prix

Madame le Maire propose aux conseillers 3 offres de prix pour la réfection du caveau (peinture plafond et murs, boiseries, lambris), WC et la cage intérieure d'escalier menant à la mairie.

Entreprise PITT : 6 937,05 € TTC

Entreprise STENGEL Denis : 10 347,12 € TTC

Entreprise OBERLE Stéphane : 9 805,97 € TTC

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de prix de la société PITT pour un montant de 6 937,05 € TTC.

Afin d'honorer toutes les factures concernant les travaux au caveau (ou salle socio-éducative), il y a lieu d'effectuer la décision modificative suivante :

Article 21318 Opération 79 « Salle Polyvalente » : - 11 000 €

Article 21318 Opération 69 « Salle socio-éducative » : + 11 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative susmentionnée.

6) Point sinistre

- Pas d'informations concrètes cet été à cause des vacances.
- Madame le Maire relance la préfecture pour une éventuelle aide financière de l'Etat concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement du village.
- Une réunion entre la commune et ses avocats aura lieu le lundi 26 septembre 2016.
- L'expert indépendant diligenté par la commune fin 2015, Gilles YENGO, transmettra début septembre un courrier à certains administrés afin d'établir un diagnostic structurel des maisons. Un rapport d'expertise sera établi pour chaque propriétaire.
- Suite à la visite de Mme le Maire au cabinet de Ségolène ROYAL, un rapport d'expertise serait sollicité au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour évaluer les données techniques, juridiques et indemnitaires et qui devrait être remis sous 3 mois.

7) Divers et informations

a) Création d'une régie de recettes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer une régie de recettes dans le cadre de la vente des livres d'histoire sur la commune de Lochwiller et la vente de cartes postales.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'une régie de recettes et charge le Maire de solliciter l'avis du Trésorier de Saverne avant le début de la procédure.

b) Instauration du permis de démolir sur le territoire communal

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan d'Occupation des Sols / ou le Plan Local d'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

VU le décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instituer, à compter du 1^{er} octobre 2016, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme.

c) Remise en état terrain de sport

Suite à la séance du 30 mai 2016, Madame le Maire propose 2 offres de prix afin d'effectuer une remise en état plus pérenne du terrain de sport.

Société HANAU : 2 361,24 € TTC
Société WICKER TP : 1 686,00 € TTC

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention (LUX Léonard), de retenir l'offre de prix de l'entreprise WICKER TP pour un montant de 1 686 € TTC.

d) Licence IV

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Knoersheim vend sa licence IV. Elle contactera le Maire de Knoersheim pour connaître la somme proposée pour la vente.

e) Affichage abribus

Suite à l'abus intempestif d'affiches sur l'abribus de la place de la Mairie, le Conseil Municipal décide d'y interdire l'affichage. Un panneau « défense d'afficher » sera apposé dans un premier temps.

f) Divers

- Changement de 2 tampons sur la chaussée rue Principale : madame le Maire contacte les services du SDEA.
- Stationnement gênant de voitures sur trottoir devant les logements 34 rue Principale : prévoir un courrier pour informer en premier lieu les personnes concernées.